

« Je ne veux plus entendre parler de ce logement »

Après avoir retrouvé l'appartement qu'elle louait, à La Motte, saccagé, Annie Menant, la propriétaire, a vidé le logement, samedi, aidée de dix proches.

Reportage

« En une journée, tout doit être déblayé. » Annie Menant est encore sous le choc. Aidée de dix proches, elle s'active pour vider le logement de La Motte dont elle est propriétaire et qu'elle louait à un homme. Appartement qu'elle a retrouvé récemment, totalement délabré.

Pendant quatre ans, elle s'est démenée pour expulser le locataire - insolvable -, qui y vivait. Cet été, elle a découvert qu'il avait abandonné l'appartement de 80 m². « Une fois que tout sera vidé, je barricaderai les ouvertures, pour qu'aucun squatteur ne s'y installe jusqu'à ce que je m'en sépare. »

Impacts de balles

Dans un premier temps, Annie Menant et ceux qui sont venus l'aider s'activent dans le jardin. Les arbustes sont à tailler, tout est à débroussailler. Une carcasse de voiture y est même entreposée. La propriétaire ne sait pas encore comment elle va s'en débarrasser.

Dans la rue, d'autres bonnes volontés commencent à remplir l'une des trois remorques de déchets. Ils y jettent d'abord tout ce qui est dehors. « J'ai lancé tout ce que je pouvais par la fenêtre, lundi, lorsque je suis venue pour réaliser l'état des lieux », signale Annie Menant.

À l'intérieure, c'est presque irrespirable, tant l'odeur est nauséabonde. Ça sent l'urine. « J'ai pourtant déjà aéré, j'ai utilisé des produits d'entretien et



Odeur nauséabonde, débris et excréments de chiens qui jonchent le sol, c'est ainsi qu'Annie Menant a retrouvé son appartement à La Motte, après l'avoir loué. PHOTO : OUEST-FRANCE

J'ai ramassé les excréments qui jonchaient le sol du rez-de-chaussée, commente Annie Menant. Les chiens du locataire ont été enfermés dans l'appartement, seuls, pendant un an je pense. » Elle a porté plainte pour maltraitance animale. « La SPA se porte partie civile », assure-t-elle.

Du sol au plafond, tout est sale. Le parquet est gondolé, imprégné d'urine de chien. Dans le réfrigérateur de

la cuisine, des bocaux, ouverts, moisissés ; dans la salle de bains, une épaisse couche de crasse recouvre le fond de la douche et du lavabo.

Dans une chambre située à l'étage, on ne sait pas où poser les pieds, tant le sol est jonché de débris. Et près du lit, gît un cadavre de chien. Annie Menant n'a pas encore eu le courage de le retirer.

Enfin, sur presque toutes les fenê-

tres du logement, des impacts de balles. « J'avais eu 6 000 € de frais pour changer les ouvertures, en 2014. La perte financière est énorme », lâche-t-elle. Mais aujourd'hui, elle aspire surtout à une chose : « Je veux me séparer au plus vite de cette bâtisse et ne plus en entendre parler. »

Mathilde LE PETITCORPS.

« C'est la faillite du volet curatif du plan algues »

L'association Halte aux marées constate que les algues vertes sont très présentes en baie de Saint-Brieuc. Elle a écrit au préfet pour l'alerter sur le volet curatif du plan algues vertes. On fait le point.

L'association Halte aux marées vertes dénonce « la faillite » du volet curatif du plan algues vertes et s'interroge : « Où en est ce plan ? Parce qu'il y a beaucoup d'algues vertes dans la baie de Saint-Brieuc, remarquent André Ollivro, président de l'association et Annie Le Guilloux, secrétaire. Et la baie s'envase ! »

L'association a écrit au préfet des Côtes-d'Armor, Thierry Mosimann. Elle doit le rencontrer ce mardi. « Nous aborderons le thème des ammonitrates du Légulé, mais aussi les algues vertes, en quatre points. »

Quatre points évoqués

En premier lieu, Halte aux marées vertes interpelle sur la non-maîtrise des risques sanitaires liés au ramassage : « On a constaté que les agriculteurs qui interviennent sur le ramassage ne sont pas informés des dangers encourus et des précautions à prendre, ils n'ont pas les équipements requis. »

L'association considère aussi que



Des membres de l'association Halte aux marées vertes, à droite André Ollivro. PHOTO : OUEST-FRANCE

les dommages occasionnés à l'estran s'aggravent : « Ce qui intéresse les agriculteurs c'est le sable qui permet de chauler (traiter à la

chaux) les terres à moindre coût. Mais ils prennent trop de sable ! » s'insurge Halte aux marées vertes. « Les Cuma (coopérative d'utilisa-

tion de matériel agricole) et ETA (entreprises de travaux agricoles) ramassent les algues vertes avec du matériel adapté, nuance une source proche du dossier. Les agriculteurs n'interviennent que lorsqu'ils épanchent sur leur champ. »

Autre point qui fait réagir Halte aux marées vertes : la surfertilisation azotée des terres. « Tout cet azote supplémentaire issu des algues vertes n'a pas vocation à être épanché dans une zone agricole souffrant déjà de surfertilisation azotée », reprennent les militants.

Enfin, les membres de l'association souhaitent une meilleure signalétique pour le grand public : « On voit des promeneurs traverser là où ils ne devraient pas ! Il faut une signalétique bien plus visible et des pictogrammes en plusieurs langues pour être compréhensibles de tous », espère l'association.

Sonia TREMBLAIS.

« Trouver un nouveau système agricole »

« La prolifération excessive des algues vertes est soumise à différents facteurs, on le sait. En mai et juin, on a eu peu d'algues. Mais en juin, les pluies orageuses ont fait gonfler les cours d'eau. Les algues repoussent en juillet et août. À long terme, la baisse des nitrates influera sur la prolifération », indique Sylvain Ballu, chef de projet surveillance du

Centre d'étude et de valorisation des algues (Ceva) de Pleubian.

« Le challenge pour les agriculteurs est de trouver un nouveau système agricole qui permette de travailler et vivre correctement, sans fuite de nitrates. À court terme, c'est la météo qui joue. Depuis plusieurs années, elle n'est pas favorable. »

« Des échouages plus faibles cette année »

Thierry Burlot, vice-président à la Région chargé de l'environnement suit le dossier de près. « Nous en sommes à 1 700 tonnes ramassées. Des algues sont parties à l'épandage. Je n'ai pas le tonnage réel. »

Il ajoute : « Cette saison, les échouages en baie de Saint-Brieuc sont les plus faibles depuis trente ans. » Et insiste : « La partie n'est pas

gagnée. Le plan est souvent critiqué, mais en dix ans, on a baissé d'au moins 30 % les apports de nutriments dans les baies. On a amélioré la qualité de l'eau. On constate les efforts des agriculteurs. Quand ils épanchent des algues, ils sont contraints à des déclarations d'épandage. Je pense sincèrement qu'il n'y a pas d'abus. »

À Plumieux, la résurrection du parc éolien ?

La préfecture avait retoqué le projet, l'an dernier. Le rapporteur public de la cour administrative d'appel préconise, lui, la validation du projet.

La patience est une vertu cardinale chez les promoteurs éoliens. Celle des gérants de la société Keranna Énergies (filiale du groupe allemand Bay Wa) est peut-être en passe de triompher du côté de Plumieux et Saint-Étienne-du-Gué-de-l'Isle, à 20 km au sud-est de Loudéac, où sont projetées l'installation de cinq hélices.

Le rapporteur public de la cour administrative d'appel a préconisé, vendredi, l'annulation du refus d'autorisation opposé le 26 mai 2019 par la préfecture des Côtes-d'Armor.

Décision le 22 septembre

Si l'avis du magistrat est suivi par les juges dans leur délibéré, le préfet aura quatre mois pour délivrer l'autorisation unique sollicitée. Au cœur du litige, l'appréciation du phénomène de « saturation » au terme d'une instruction prolongée jusqu'en

juin 2019, de longs mois après une enquête publique menée en septembre 2018.

Le rapporteur public a rembobiné le film à l'audience. Le décor ? Un plateau à 120 m d'altitude, « sans intérêt paysager significatif » et des « hameaux peu habités » qui seront « protégés visuellement par 3 km de haies arbustives. »

L'effet « d'encerclement » dans un périmètre de 10 km où sont plantées 38 machines (et douze autorisées) ? « Leur perception est atténuée par des écrans boisés. »

Les risques de collision pour les chauves-souris, les impacts acoustiques ? Il suggère au magistrat « des prescriptions » (bridage, plantations) mais « pas le refus » initialement opposé. Décision le 22 septembre.

Bertrand MERLOZ.

La chanteuse Yelle sort son 4^e album

Cela faisait six ans que ses fans l'attendaient. L'Ère du Verseau, le nouvel album de l'artiste de Saint-Brieuc, est sorti vendredi.



Le nouvel album de la chanteuse briochine, Yelle, est sorti vendredi. PHOTO : DR

Six ans après son dernier opus, Yelle, la chanteuse de 37 ans originaire de Saint-Brieuc a sorti son 4^e album, L'Ère du Verseau, vendredi.

Celle qui fait figure de pionnière pour des chanteuses comme Clara Luciani, Angèle ou encore Suzane, revient avec dix titres qui montrent sa maturité, dont Je t'aime encore, premier single.

Découverte en 2005 avec Je veux

te voir, titre très vite devenu viral qui dénonçait des propos jugés machistes de certains groupes de rap, Yelle a depuis fait carrière davantage à l'étranger (États-Unis, Mexique, Corée du Sud) qu'en France. Cela se ressent dans les dates de ses concerts jusqu'en décembre : six ont lieu à l'étranger, huit en France. Dont le 28 novembre à Rennes, au MeM.

Un événement à annoncer ?

Pour paraître gratuitement dans Ouest-France, saisissez votre information sur www.infocale.fr



Offrez-vous
un cadeau original

Une reproduction de qualité,
la «Une» de votre journal
de 1899 à aujourd'hui

En vente sur boutique.ouestfrance.fr
ou en téléphonant au 02 99 32 65 51

ouest
france

Les Côtes-d'Armor en bref

Loudéac, capitale du cyclotourisme à l'été 2022

La Semaine fédérale internationale de cyclotourisme est un événement qui rassemble chaque année, dans une région différente, 12 000 cyclotouristes français et étrangers.

Loudéac accueillera la 83^e édition de cette manifestation, du 31 juillet au 7 août 2022. Chaque jour, des circuits de différentes distances et difficultés seront proposés pour découvrir une partie de la Bretagne et de sa culture. Les départs se feront du village fédéral, qui prendra ses quartiers

à l'hippodrome de Loudéac.

« Le temps d'une semaine, le nombre d'habitants de la ville sera multiplié par deux », lance Dominique Lamoullier, président de la commission d'organisation de la semaine fédérale internationale de cyclotourisme (Cosfic). Si l'événement est important pour Loudéac, il l'est aussi pour le département et la région. « Cela fait vingt ans, que l'événement ne s'était pas déroulé en Bretagne », ajoute Dominique Lamoullier.

Des contrôles anti-stupéfiants ont eu lieu ce week-end

La nouvelle procédure d'amende forfaitaire de 200 € pour la consommation de drogue est en vigueur depuis le 1^{er} septembre. Les gendarmes des Côtes-d'Armor ont procédé à des opérations de contrôle axées sur l'usage et le trafic de stupéfiants, tout au long du week-end.

Des contrôles en toute visibilité. « Objectif : tout en faisant respecter les mesures sanitaires en vigueur, lutter contre les infractions à la législation sur les stupéfiants, sur la voie

publique, dans les gares, ou encore à bord des véhicules », explique le Groupement départemental de gendarmerie.

Plusieurs infractions ont été constatées, notamment la conduite d'un véhicule sous l'emprise de stupéfiants à Dinan, et un trafic de stupéfiants à Fréhel.

Au jardin public de Lamballe, un homme a été verbalisé pour usage de cannabis. Il a également été verbalisé pour non-port du masque.